



Résultats de l'autoévaluation des établissements de santé sur les processus d'identitovigilance

Septembre
2022

CONTEXTE DE LA DEMARCHE

En 2021, la CRIV a initié une première campagne d'autoévaluation auprès des établissements sanitaires Néo-Aquitains, dans l'objectif de leur apporter un outil de suivi de leur plan d'actions dans le déploiement des bonnes pratiques d'identification incluant la mise de place de l'INS.

L'instance régionale de pilotage de l'identité numérique en santé, le CORPINS, a validé en mars dernier la réitération de cette campagne ; de ce fait, le **questionnaire d'auto-évaluation des bonnes pratiques d'identitovigilance « V2 »** a été adressé aux structures concernées en avril 2022.

Leur résultat a été renvoyé à la Cellule régionale d'identitovigilance (CRIV) afin d'établir un bilan régional d'étape de la mise en œuvre des bonnes pratiques d'identification des usagers après la publication du corpus réglementaire opposable de juin 2021.

Le questionnaire d'autoévaluation comporte 47 questions. Une question a été ajoutée par rapport à la V1. Celle-ci concerne la mise en place effective de l'INS dans la structure.

Les questions sont toujours réparties en 5 thèmes :

- Organisation de l'identitovigilance (ORG) : 12 questions
- Système d'information hospitalier (SIH) : 9 questions
- Gestion de l'identité numérique des usagers (GIN) : 12 questions
- Gestion des risques (GDR) : 9 questions
- Indicateurs (IND) : 5 questions

En fonction de la réponse cochée (Oui, Non, En partie, Non concerné), chaque question est assortie d'une action d'amélioration suggérée à l'établissement.

Une synthèse est alimentée pour chaque thème avec une note de conformité par rapport aux attendus notés sur 100.

Le niveau de **maturité** de chaque établissement dans la thématique fait l'objet d'un **score** allant de A à D, déduit des notes de conformité qu'ils ont obtenues.

A	= Utilisation de l'INS en routine et bonne maturité en termes d'identitovigilance Absence de résultat par thème < 80
B	= Utilisation de l'INS en routine mais des améliorations en termes d'identitovigilance restent à faire Moyenne des résultats > 60 et absence de résultat < 50
C	= INS en déploiement Nombreuses améliorations à prévoir en termes d'identitovigilance
D	= L'INS n'est pas utilisée et le niveau d'identitovigilance est relativement faible Moyenne des résultats < 50

PARTICIPATION

Nombre de questionnaires

Statuts	Envoyés aux ES	Non renvoyés par les ES	Reçus
ESPIC	58	9	49
Privé	113	33	80
Public	103	15	88
	274	57	217

Sur 274 établissements de sanitaire contactés pour participer à la campagne 2022, 217 ont renvoyé le questionnaire à la CRIV, soit 79 % des établissements (75 % en 2021). **C'est donc une participation légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Ont participé à l'enquête :**

- 85 % des ES publics
- 69 % des ES privés
- 84 % des ESPIC

ANALYSE des RESULTATS

Evolution du score de maturité entre 2021 et 2022

Score de maturité	En 2021	En 2022
A	5	19
B	51	90
C	95	86
D	34	22
	185	217

Tableau 1.

Répartition du score de maturité entre les ES Néo-Aquitains

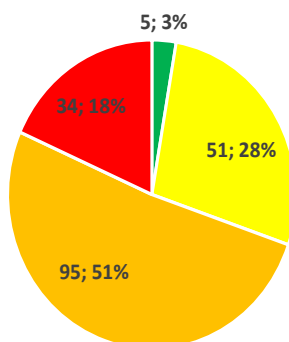


Fig. 1 : 2021

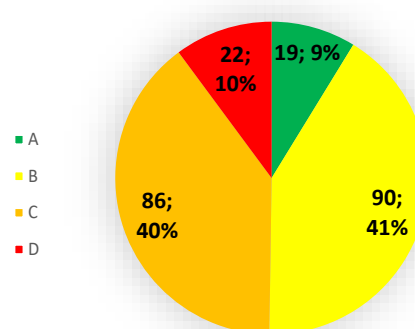


Fig. 2 : 2022

La Fig. 2 montre pour 2022, que 60 % des établissements sanitaires Néo-Aquitains sont dans le processus de qualification de leurs identités numériques. Il est à noter que parmi les 40 % classés en « C », certains sont toujours en attente d'une version compatible INS/RNIV ou en cours de tests pour un passage en prod avant la fin de l'année. Ces structures passeront de ce fait lors de la prochaine campagne en B ou A.

Pourcentage de participations par statut et par score

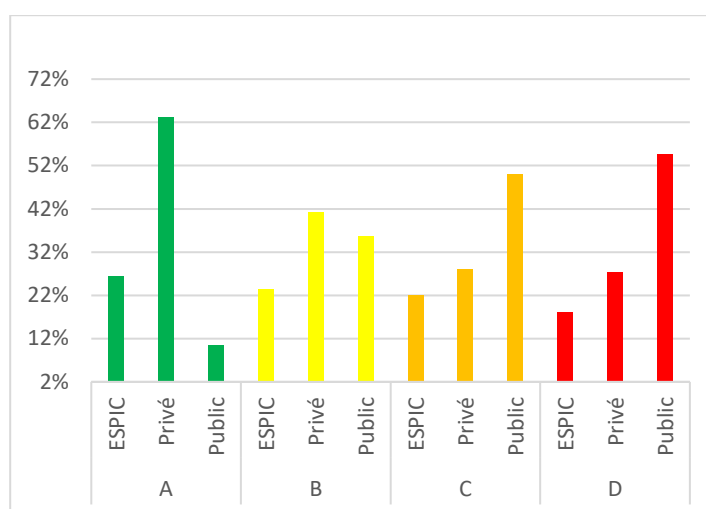


Fig 3.

La Fig. 3 affiche une plus grande maturité dans la mise en place de l'INS dans les structures privées (pourcentage plus élevé sur les scores A et B).

Evolution du score de maturité entre 2021 et 2022

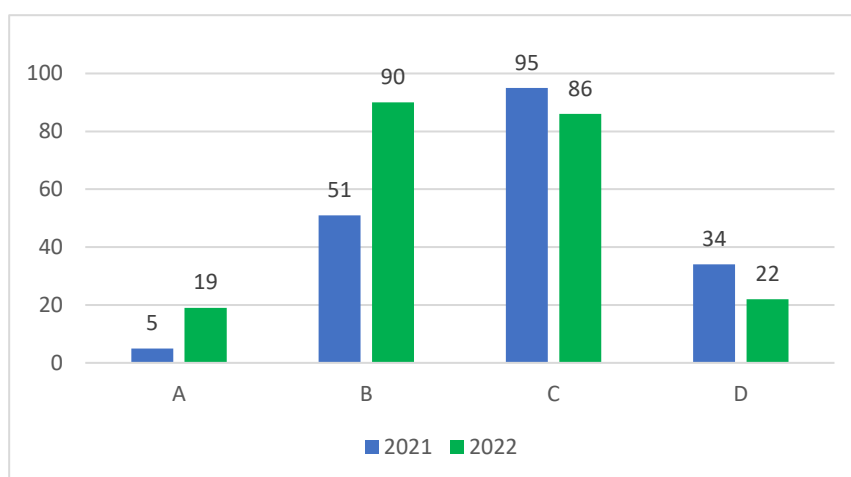


Fig 4.

Sur la Fig 4. on observe l'augmentation des scores A et B qui est corrélée à la diminution des scores C et D pour l'année 2022 par rapport à 2021. Ces évolutions montrent une amélioration du niveau de maturité dans les établissements de santé et une utilisation accrue de l'INS dans ces structures. Les établissements ayant obtenus un scores C ou D concernent d'une part les structures qui techniquement n'interrogent pas à date, le Téléservice INSi et d'autre part celle qui n'ont pas de politique d'identitovigilance suffisante (organisation, formation, indicateurs, ...). En 2021 ils représentaient 70% des structures sanitaires de Nouvelle-Aquitaines contre 50% pour l'année 2022, soit une baisse notable de 25%.

Attention, le nombre d'établissements de santé ayant répondu en 2021 n'est pas le même que pour 2022. Le nombre de retours pour 2022 est plus élevé (222 contre 183 pour 2021). Ainsi, les interprétations avancées sont à considérer avec réserve.

EN CONCLUSION

Le taux de 79 % de participation est toujours satisfaisant, comparé au taux de réponses habituellement rencontré, mais encore cette année, la CRIV n'a pas ménagé ses efforts pour solliciter les retardataires. Cette seconde campagne d'auto-évaluation montre que 2022 correspond à l'année de mise en œuvre effective de l'INS et des bonnes pratiques d'identitovigilance pour 50 % des établissements sanitaires.

Même si nous souhaitions réitérer la campagne une seconde fois cette année pour un meilleur suivi de l'évolution sur le territoire, cela semble difficilement réalisable au cours du second semestre, étant donné que nous avons déjà sollicité les référents à de nombreuses reprises, et que la complétude du questionnaire nécessite de regrouper de nombreuses informations et donc de mobiliser d'autres professionnels de santé également.

En conséquence, c'est au printemps 2023, qu'une nouvelle campagne d'auto-évaluation, basée sur le même questionnaire, sera proposée aux établissements de santé, dans le même but d'objectiver les progrès réalisés par l'ensemble des structures sanitaires après la mise en œuvre des actions d'amélioration.